

## Enseignement secondaire



### Demande d'allocation d'études pour l'année scolaire 2019-2020

*À remettre pour le 31/12/2019 au plus tard  
à la réception de l'hôtel de ville ou à renvoyer par courrier  
postal*

NOM ENFANT .....

PRÉNOM ENFANT.....

**Matricule enfant :**

--	--	--	--	--

fréquentant l'établissement scolaire .....  
(dénomination exacte de l'établissement et de la classe)

**Je soussigné (e)**  mère  père  autre .....

Nom : .....

Prénom: .....

Numéro et rue : .....

Code postal et localité : .....

Date de naissance : ...../..... / 19 ..... Tél : .....  
(jour) (mois) (année)

**sollicite l'allocation d'études de la Ville de Differdange pour l'enfant susmentionné**

Code banque : .....

**N° IBAN : LU**

--	--	--	--	--

au nom de : .....  
**(titulaire du compte bénéficiant de l'allocation de famille)**

.....  
(date et signature du demandeur)

## Pièces à présenter sans faute :

- une copie du certificat de scolarité délivré par le secrétariat de l'établissement scolaire
- une copie du virement de l'extrait bancaire de l'allocation de famille, rentrée scolaire 2019,

faisant **explicitement** preuve de l'obtention de l'allocation rentrée scolaire,



NUM. DOSSIER/AZ

ALL

RSC  
CAISSE POUR L'AVENIR DES ENFANTS 1A  
BLD PRINCE HENRI L-1724 LUXEMBOURG  
BANQUE

LUXEMBOURG

sinon un certificat établi par la Caisse pour l'avenir des enfants faisant preuve de l'obtention de l'allocation rentrée scolaire (voir modèles ci-après)

ZUKUNFTSKEESS - CAISSE POUR L'AVENIR DES ENFANTS  
6, BVD ROYAL B.P. 394 L-2449 LUXEMBOURG TEL 477153-1

ATTESTATION DE PAIEMENT DES PRESTATIONS FAMILIALES  
-----

NOUS CERTIFIONS QUE :

NUMERO DOSSIER : / NUMERO DECOMPTE :

PERCOIT/A PERCU DES PRESTATIONS FAMILIALES EN FAVEUR DES ENFANTS :  
NOM PRENOM MATRICULE



DETAIL DES ALLOCATIONS PERCUES PENDANT LA/LES PERIODE(S) SUIVANTE(S) :

ALL.FAMILIALES ALL. EDUCATION ALL.R. SCOLAIRE  
EUR

**Seuls les dossiers complets et présentés dans le délai prescrit seront pris en compte**

## Allocation d'études 2019-2020

Les formulaires de demande pour l'obtention des allocations d'études pour l'année scolaire 2019-2020 peuvent être retirés dès à présent à la réception de l'hôtel de ville ou peuvent être téléchargés du site Internet sous

[www.differdange.lu](http://www.differdange.lu) *Éducation*

et doivent être déposés à la réception de l'hôtel de ville ou renvoyés par courrier postal pour le 31 décembre 2019 au plus tard.

**Une allocation est accordée aux parents d'élèves** habitant la Ville de Differdange qui bénéficient de l'allocation de famille, rentrée scolaire 2019, prévue par la loi modifiée du 14 juillet 1986.

- L'allocation s'élève à 100,90 € pour les parents dont les enfants sont inscrits dans une classe dans l'enseignement secondaire ou secondaire technique et qui sont encore soumis à l'obligation scolaire (enfants nés après le 01/09/2003).
- L'allocation s'élève à 302,79 € pour les parents dont les enfants continuent leurs études au-delà de l'obligation scolaire (enfants nés avant le 01/09/2003) et qui n'ont pas encore atteint l'âge de 25 ans.  
**(Formulaire : Enseignement secondaire et secondaire technique)**

**Une allocation d'études est également accordée aux étudiants** domiciliés dans la Ville de Differdange, qui bénéficient de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures prévue par la loi du 26 juillet 2010. **(Formulaire : Enseignement supérieur)**

- L'allocation s'élève à 605,67 € pour les étudiants qui font des études postsecondaires.

L'allocation d'études n'est pas destinée aux élèves qui fréquentent les classes du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> cycle de l'enseignement fondamental (préscolaire et primaire).

Le montant des allocations d'études connaît des adaptations lors d'une modification de l'indice en vigueur.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez téléphoner au 58771 -1227